

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 février 2010

Le 08 février 2010, à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice GIACOMINI, Maire.

Etaient présents : 13 membres : Maurice GIACOMINI, Jacky TONOLI, Annie CARRIER, Alain BOSSON, Didier BAUD, Pascal AUDUC, Michel BOUSQUET, Frédérique GRAND, Daniel GUILLEMARD, Stéphane LANCOUD, Christian SORO, Bruno TASSAN, Gilbert THIODET.

Absents excusés : 2 membres : Laurent HUAU (procuration à Jacky TONOLI), Anny MARTIN (procuration à Maurice GIACOMINI).

Date de la convocation : 04 février 2010.

Secrétaire de séance : Pascal AUDUC.

APPROBATION DE COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2009.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Pascal AUDUC est désigné Secrétaire de séance.

PRESENTATION DE LA SITUATION DU LOGEMENT SUR LA COMMUNE PAR LE SERVICE HABITAT D'ANNEMASSE AGGLO

Mesdames Marianne MAS et Maud GALLET font un zoom sur la situation du logement sur la Commune, notamment dans le cadre de la mise en place du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'agglomération.

Elles rappellent qu'un PLH est la détermination d'une politique de l'habitat pour au moins 6 ans et constitue la déclinaison du projet de territoire définie par le SCOT.

La démarche d'élaboration du nouveau PLU comporte trois phases :

- l'élaboration d'un diagnostic,
- la définition des orientations et de la territorialisation,
- la rédaction d'un programme d'action,

Les évolutions constatées au cours du dernier PLH :

- le pôle d'emploi de Genève est un « accélérateur de tendances »,
- l'urbanisation s'est diffusée au-delà des frontières de l'agglo,
- une « surchauffe » de la production de logements,
- au niveau du logement aidé, un effort conséquent a été fait en deuxième période de PLH.

Les dysfonctionnements relevés du marché de l'habitat :

- une offre de logements inadaptée aux besoins,
- un marché sélectif qui exclut les plus fragiles,

- des logements « énergivores ».

La situation d'Etrembières dans l'agglomération annemassienne :

- des problématiques très proches des communes urbaines, mais à une échelle micro (échelle et moyens) : une population aux ressources faibles, des logements très anciens et une offre récente et mieux diversifiée et un enjeu de réponse aux besoins locaux, notamment au vieillissement. Il apparaît ainsi nécessaire d'adapter l'offre globale de logements et de travailler sur la gestion des logements sociaux et leur peuplement.

Les premiers enjeux du nouveau PLH, pour un PLH de « troisième génération », sont de :

- défendre le rééquilibrage sociologique de l'agglomération,
- répondre aux besoins sur un territoire qui va devenir de plus en plus attractif.

Le Conseil Municipal remercie vivement Mesdames Marianne MAS et Maud GALLET d'avoir eu la gentillesse de venir faire cette présentation, et pour la qualité de leur intervention.

DEROGATIONS SCOLAIRES POUR LES ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES

Afin d'harmoniser le système de demandes de dérogations scolaires, à l'échelle des 12 communes de la Communauté d'Agglomération Annemasse – Les Voirons et le principe de participation financière aux frais de scolarité des enfants bénéficiant d'une dérogation, il est proposé de valider la charte d'utilisation du formulaire unique de dérogation et de fixer la participation aux frais de scolarité à 90 euros par an et par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide** la charte d'utilisation du formulaire unique de dérogation, applicable aux 12 communes de la Communauté d'Agglomération Annemasse – Les Voirons, pour les années scolaires 2009-2010 et 2010-2011,
- **fixe** la participation financière par an aux frais de scolarité d'un élève bénéficiant d'une dérogation scolaire à quatre vingt dix euros (90 €)
- **donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.

AIDE EXCEPTIONNELLE AUX SINISTRES D'HAITI

Il est décidé d'attendre des dossiers de demande d'aide concrète, présentant notamment les démarches envisagées pour venir en aide à la population d'Haïti, avant tout engagement de la Commune.

RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Il est proposé de renouveler une convention d'occupation à titre précaire d'un logement communal par un couple avec un enfant, pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} février 2010, avec un loyer mensuel maintenu à 400 € charges comprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** de renouveler la convention d'occupation précaire de cette famille pour l'appartement de l'ancienne Ecole du Chef-lieu,
- **fixe** le loyer mensuel à 400 € charges comprises,

- **autorise** le Maire à signer cette convention d'occupation précaire.

INFORMATION SUR LA MANIFESTATION « VEYRIER-ETREMBIERES SANS FRONTIERES »

Monsieur TONOLI souhaite féliciter le comité de pilotage de la manifestation « Veyrier – Etrembières sans frontières », qui oeuvre depuis plus d'un an à la réalisation de cette animation, ainsi que les associations communales, qui ont toutes donné leur accord pour participer et ont proposé des projets, pour certains plutôt originaux.

Il indique que le planning des différentes activités est en cours de validation.

POINT SUR LE PAVE

Monsieur GUILLEMARD indique qu'une présentation du diagnostic a été faite à la Commission « Accessibilité » le 22 janvier 2010, en présence de représentants de l'association « Espace Handicap » et d'Annemasse Agglo.

Il est rappelé que ce diagnostic a été réalisé après 4 réunions et qu'il présente les points « non conformes » sur le territoire communal, avec les préconisations pour la mise aux normes et en définissant des degrés d'urgence selon les contraintes rencontrées.

Une présentation détaillée de la méthode d'élaboration et des résultats du PAVE sera effectuée par le bureau d'études au Conseil Municipal lors de la prochaine séance pour la validation de ce document.

QUESTIONS DIVERSES

*** Admission de titres en non valeur – complément**

Lors de la séance du 11 janvier 2010, le Conseil Municipal a accepté l'admission en non-valeur de la dette d'une administrée envers la Commune, pour un montant de 1.265,57 € (mille deux cent soixante cinq euros cinquante sept centimes).

Or, après vérification, il s'avère que le montant à admettre en non-valeur est de 1.295,76 € (mille deux cent quatre-vingt quinze euros soixante seize centimes), soit 30,19 € (trente euros dix-neuf centimes) de plus.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur ce montant supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** l'admission en non-valeur de ce produit irrécouvrable complémentaire pour un montant de 30,19 € (trente euros dix-neuf centimes).

*** Autorisation pour des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2010**

Il est rappelé que jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, Monsieur le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Ceux-ci devront être inscrits au Budget Primitif lors de son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater la dépense d'investissement suivante, dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2010 :

Article	Tiers	Objet	Montant T.T.C.
238-106	COLAS	Avance – « Aménagement de la Place du Village » / Lot n° 1	22.429,32 €

*** Informations diverses**

- Monsieur BOSSON indique qu'une dame suisse a offert une horloge mécanique datant des années 1950, d'une valeur d'environ 300 €, à la Commune. Elle a été installée dans la salle des Bleuets.
- Monsieur BOSSON annonce que lors du derniers concours des Maisons Fleuries, 102 lauréats ont été honorés. Mais, seulement 86 personnes ont retiré leurs bons d'achats. Aussi, les bons restants, d'une valeur de 247 €, ont été offerts à l'association « La Belle Epoque » (109 € pour leur loto), à l'association « Au rendez-vous des Gentianes » (104 € pour leur loto) et remis au secrétariat de la Mairie (34 € pour fleurir la Mairie).
- Monsieur le Maire précise qu'il a reçu les représentants du Diocèse pour une première négociation dans le cadre de l'acquisition de l'Eglise, du Presbytère et du terrain annexe. Il est rappelé que l'estimation du service de France Domaine est de 635.000 €. L'estimation du Diocèse a été fixée à 780.000 €, qui a été ramener à 700.000 €. Lors de la discussion, les représentants du Diocèse ont indiqué qu'ils souhaitaient trouver un accord entre 500 et 600.000 €, et Monsieur le Maire a annoncé que la Mairie pouvait s'engager sur un montant entre 400 et 500.000 €. Un accord de principe a donc été trouvé sur une valeur de 500.000 €. La Commune attend la confirmation de cette somme pour pouvoir s'engager définitivement.

La séance est levée à 21 h 30.

Le Secrétaire de séance